

DÉCISION N° 2026-D-032

Objet Avenant n°1 au marché 2025 -TVX - 03 / Lot n°2 « Génie végétal » conformément de la berge du Giffre au droit de la STEP de Morillon

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1 5° ;

Vu la délibération D2020-04-09 du Comité syndical du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 7 : « Passer et exécuter des avenants entraînant soit une augmentation du montant global du marché initial inférieure à 5%, soit une diminution du montant global du marché initial, soit sans conséquence sur le montant global du marché initial (cession, changement de dénomination de l'entreprise, ajout d'un prix ou d'un produit au bordereau...) ».

Vu la décision 2025-D-0191 du 7 Août 2025 portant attribution du marché 2025-TVX-03 Lot 2 « Confortement de la berge du Giffre au droit de la STEP de Morillon - Génie végétal »

Considérant que le marché prévoyait une répartition des dépenses entre les membres du groupement qui doit évoluer considérant l'exécution du marché ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant 1 au marché au marché 2025 -TVX - 03 / Lot n°2 « Confortement de la berge du Giffre au droit de la STEP de Morillon - génie végétal » portant modification de la répartition des dépenses entre les membres du groupement d'entreprises sans modification du montant du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la Comptable publique assignataire

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 06/02/2026

Le Président,
Bruno FOREL

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Le Président

